

Robex annonce une nouvelle équipe de direction, une vente d'actifs prévue et une prolongation de prêt auprès de Taurus, sous réserve d'un financement par actions de 55 millions de dollars

NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS ET NE PAS DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

QUÉBEC, 21 juin 2024 -- Robex Resources Inc. (TSXV : RBX) (« **Robex** » ou la « **Société** ») a annoncé un plan stratégique, sous réserve d'un financement par actions réussi, dans le but de réaliser son objectif de devenir l'un des principaux producteurs d'or en Afrique de l'Ouest.

Tous les montants en devises figurant dans le présent communiqué de presse sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

1. FAITS MARQUANTS

Ce plan stratégique inclut : (i) un financement par actions de 55 millions de dollars, dans la mesure du possible, incluant une option de surallocation de 15 % ; (ii) une prolongation du prêt-relais de 35 millions USD de la Société auprès de Taurus Mining Finance Fund No. 2, L.P. (« **Taurus** ») jusqu'au 22 avril 2025 ; (iii) le renouvellement du conseil d'administration de Robex (le « **Conseil** ») avec la nomination de James Askew en qualité de nouveau président, et la nomination de Matthew Wilcox, en qualité de directeur général et chef de la direction ; (iv) la vente de la totalité des actifs maliens de la Société ; et (v) l'intention d'explorer une cotation à la bourse australienne (« **ASX** ») pour les actions ordinaires de Robex.

Tous les éléments du plan stratégique sont soumis au succès du financement par actions. Consulter la section « *Financement par actions de 55 millions de dollars* » du présent communiqué.

Suite au financement par actions prévu, et sous réserve de sa clôture réussie, Matthew Wilcox sera à la tête de la Société alors qu'elle se positionnera en tant que nouveau pure player guinéen, dans le but d'accélérer le développement du projet aurifère Kiniero avec une première production d'or prévue au quatrième trimestre 2025.

2. PLAN STRATÉGIQUE SOUMIS AU SUCCÈS DU FINANCEMENT PAR ACTIONS

• Financement par actions de 55 millions de dollars

- Robex a annoncé ce jour un financement par actions prévu de 55 millions de dollars, « dans la mesure du possible », avec une option de surallocation de 15 %. Le financement par actions est sujet, entre autres, à l'approbation de la Bourse de croissance TSX (la « **TSXV** »).
- La Société compte utiliser la totalité du produit net du financement par actions pour développer le projet Kiniero, ce qui inclut : (i) la poursuite de l'élaboration de programmes de travaux préliminaires et l'acquisition d'éléments à long délai de livraison ; (ii) le paiement partiel à Taurus de 15 millions USD au titre du prêt-relais de 35 millions USD, dans sa version modifiée (voir ci-dessous sous « *Facilité de prêt-relais Taurus prolongée jusqu'en avril 2025* ») ; (iii) la réaffectation du projet Mansounia et d'autres dépenses d'exploration ; (iv) le financement de l'étude de faisabilité actualisée relative à Kiniero en incluant la propriété de Mansounia et la poursuite de l'optimisation du puits et des procédés ; et (v) l'établissement des frais généraux et administratifs ainsi que le fonds de roulement.
- Le financement par actions prévu sera soumis à des accords définitifs concernant la prolongation de la facilité de prêt-relais (telle que définie ci-dessous) qui seront passés avant la clôture du financement par actions prévu.
- Plus d'informations concernant les modalités du financement par actions sont fournies dans le communiqué de presse de la Société en date des présentes, disponible dans le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de la Société à l'adresse www.robexgold.com.

• Prolongation de la facilité de prêt-relais auprès de Taurus

- Robex et Taurus ont conclu un accord de principe visant à prolonger la facilité de prêt-relais actuelle de 35 millions USD jusqu'au 22 avril 2025 (la « **Prolongation de la facilité de prêt-relais** »). Les accords définitifs devraient être signés au plus tard le 21 juin 2024, et les modalités actuelles restent sujettes à l'approbation de la TSXV. Les termes clés de la prolongation devraient être :
 - Maturité : Prolongation de 10 mois jusqu'au 22 avril 2025 (plutôt qu'au 21 juin 2024) ;
 - Montant de la facilité : Réduit à 20 millions USD contre 35 millions USD ;
 - Frais de prolongation de 0,75 % ;
 - Frais de renonciation de 1,00 % ;
 - Taux d'intérêt de 10 % par an (inchangé) ;
 - Redevance de 0,25 % non plafonnée (à partir du plafond de 1,5 Moz), y compris mécanisme de rachat soumis à des conditions particulières ;
 - Les garanties, les clauses restrictives, l'endettement autorisé et les autres conditions restent

inchangés ;

- Prolongation de 2,25 millions des bons de souscription existants d'une durée de 4 ans à partir de la date de prolongation de la facilité de prêt-relais ; et
 - Émission de 3,5 millions de nouveaux bons de souscription selon des modalités qui seront discutées et approuvées par la TSXV.
- Le financement par actions décrit aux présentes (et dans le deuxième communiqué de presse de la Société en date des présentes) fournira à Robex suffisamment de liquidités pour répondre à ses obligations à court terme au titre de la prolongation de la facilité de prêt-relais. En l'absence d'un autre financement mené à terme, aucune garantie ne peut être donnée concernant le fait que Robex disposera de fonds suffisants pour rembourser Taurus en totalité avant la date d'échéance de la prolongation de la facilité de prêt-relais.
- **Nomination de Matthew Wilcox en qualité de chef de la direction et directeur général**
 - Nomination de Matthew Wilcox en qualité de chef de la direction, directeur général et administrateur.
 - Aurélien Bonneviot quittera ses fonctions de chef de la direction et d'administrateur, mais continuera à travailler chez Robex en qualité de directeur général de la stratégie et du développement des affaires, poste dans le cadre duquel il supervisera la transition et la stratégie de croissance.
 - **Nouveau conseil d'administration dirigé par James Askew (président)**
 - Le conseil d'administration sera réduit à six membres et sera composé de James Askew (président du conseil d'administration), John Dorward, Howard Golden, Thomas Lagrée et Gérard de Hert, tous administrateurs non exécutifs, et Matthew Wilcox, directeur général (collectivement, les « **Nouveaux administrateurs** »).
 - Les administrateurs qui suivent démissionneront du conseil d'administration à compter de la clôture réussie du financement par actions : Richard R. Faucher, Claude Goulet, Aurélien Bonneviot, Matthew Sharples, Georges Cohen, Benjamin Cohen et Julien Cohen (collectivement, les « **Administrateurs sortants** ») et les Nouveaux administrateurs, dans la mesure où ils ne sont pas déjà administrateurs, seront nommés administrateurs à compter de cette date.
 - De plus, sous réserve de l'aboutissement du financement par actions, les Nouveaux administrateurs se présenteront aux élections lors de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra le 27 juin 2024 (l'« **Assemblée** »), comme décrit dans la circulaire d'information de la direction de la Société datée du 17 mai 2024 (la « **Circulaire** »). Chaque administrateur élu demeure en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé.
 - **Désinvestissement des actifs maliens**
 - Après un processus d'examen stratégique impliquant plusieurs parties, Robex est en pourparlers avec une société privée située en Afrique de l'Ouest qui envisagerait d'acquérir tous les actifs de la Société au Mali, y compris la mine de Nampala. L'acquéreur potentiel est une société expérimentée qui exploite une mine au Mali.
 - La structure de transaction envisagée serait un mécanisme de paiement différé dès la clôture. La transaction est sujette à un contrôle préalable de confirmation, à l'approbation par la TSXV et aux conditions habituelles pour ce type de transaction, y compris l'obtention de toutes les approbations nécessaires des entreprises, actionnaires et autorités réglementaires.
 - La raison de la transaction au Mali est de se concentrer sur le développement de l'actif phare de la Société en Guinée, Kiniero.
 - Les lecteurs sont avertis qu'il n'existe aucune certitude, et que la Société ne peut fournir aucune assurance du fait qu'un accord définitif sera conclu et que les conditions de clôture de la vente des actifs maliens seront remplies, ni quand elles le seront, le cas échéant.
 - **Entrée à l'ASX**
 - Robex examine les options disponibles pour faire entrer ses actions ordinaires à l'ASX afin d'accéder au marché des capitaux australien et de soutenir la croissance à long terme. Robex estime que le processus devrait prendre jusqu'à six mois.

3. À PROPOS DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Matthew Wilcox, Directeur général et Chef de la direction

Résidence : Perth, Australie

Profession principale : Ancien Directeur général et Chef de la direction de Tietto Mineral Limited (« **Tietto** »)

Non indépendant — *Nouveau directeur général et chef de la direction*

Matthew Wilcox était récemment directeur général et chef de la direction de Tietto, une société d'exploration et de développement aurifère au sein de laquelle il a dirigé la construction de la mine d'or d'Abujar d'une capacité de 5,3 millions de tonnes par an (« **Mtpa** »). Le 24 mai 2024, Matt a démissionné de son poste de chef de la direction suite à l'acquisition par Zhaojin Mining Industry Company Limited.

Avant de rejoindre Tietto en 2021, M. Wilcox a joué un rôle clé dans la supervision de la construction de la mine d'or de Sanbrado en tant que directeur du développement de West African Resources, un producteur d'or émergent. Il a également été directeur de projet pour la construction du projet aurifère Bissa de 4 millions de tonnes par an et du projet aurifère Bouly de 8 millions de tonnes par an de Nordgold, tous deux situés au Burkina Faso. Il a également été directeur général du projet aurifère LEFA de 6 millions de tonnes par an en Guinée, et directeur de projet pour la construction du projet aurifère brut de

12 millions de tonnes par an en Sibérie, Russie.

Matthew Wilcox nommera son équipe de construction par la suite.

James Askew, Président du conseil

Résidence : Denver, États-Unis

Profession principale : Président non exécutif de Federation Mining

Indépendant

Jim Askew est un ingénieur minier expérimenté jouissant de plus de 45 ans d'implication internationale dans le secteur en tant que directeur et chef de la direction de plusieurs sociétés australiennes et internationales de financement minier cotées en bourse et d'autres sociétés liées à l'exploitation minière.

M. Askew a été directeur fondateur d'Evolution Mining, Sino Gold, Yamana Resources, Asian Mineral Resources, Ausdrill Limited et West Wits Mining. Les autres fonctions de M. Askew incluent celles de président d'OceanaGold, PMI Gold, London Mining et de chef de la direction de Climax Mining, Golden Shamrock Mines, Black Range Minerals, Golden Star Resources et Rayrock Inc. Au début de sa carrière, il a notamment fondé James Askew Associates (maintenant rebaptisé AMC, société internationale de consultants miniers), Rock Instruments et James Askew Redpath. Jim a été chef de la direction de Golden Shamrock Mines (1986–96), qui a développé Iduapriem au Ghana et découvert Siguiri en Guinée, possédait la mine de cuivre de Cobar en Australie et la mine de minerai de fer de CAM en Espagne. Jim a également siégé aux conseils consultatifs portant sur les fonds de capital-investissement de Pala et La Mancha.

Actuellement, il siège aux conseils d'administration en tant que président chez Syrah Resources (ASX) et qu'administrateur non exécutif chez Evolution Mining (ASX), après avoir quitté ses fonctions d'administrateur non exécutif chez Endeavour Mining au début de l'année 2023.

John Dorward, Administrateur non exécutif

Résidence : Perth, Australie

Profession principale : Président exécutif d'Ausgold Limited

Indépendant

M. Dorward est Président exécutif d'Ausgold Limited

M. Dorward a été président, chef de la direction et administrateur de Roxgold Inc., une société d'exploration et de développement aurifère dont le siège social est à Toronto, de 2012 jusqu'à son acquisition, en 2021, par Fortuna Silver Mines Inc. dans le cadre d'une transaction par actions évaluée à 884 millions USD.

M. Dorward a dirigé l'équipe de Roxgold pendant toute la durée de la construction de la mine d'or souterraine de Yaramoko, au Burkina Faso.

Auparavant, M. Dorward a également occupé le poste de vice-président du développement des affaires chez Fronteer Gold Inc., une ancienne société minière cotée à la TSX et à l'AMEX avec des projets d'or et d'uranium aux États-Unis, au Canada et en Turquie. Dans ce contexte, il a joué un rôle déterminant dans la négociation de son acquisition par Newmont Corporation pour 2,3 milliards USD. Il a également été directeur financier de Mineral Deposits Ltd., une société de développement minier cotée à l'ASX et à la TSX avec des projets d'or et de sables minéralisés au Sénégal, en Afrique de l'Ouest. Il a été à la tête de son premier appel public à l'épargne à la TSX à hauteur de 50 millions USD, ainsi qu'un financement de projet de 75 millions USD pour construire le projet aurifère Sabodala.

Auparavant, il a occupé des postes de cadre au sein des sociétés minières australiennes Leviathan Resources Limited et MPI Mines Limited, ainsi que celui de directeur du financement de projets chez Bankwest à Perth et à Melbourne.

Howard Golden, Administrateur non exécutif

Résidence : Perth, Australie

Profession principale : Ancien directeur de l'exploration chez Tietto

Indépendant

M. Golden jouit de plus de 40 ans d'expérience dans le secteur minier, sur six continents. Il a occupé des postes de cadre auprès de certains des plus grands opérateurs miniers au monde et joué un rôle central dans la découverte des gisements de minerai de Syama, Oyu Tolgoi, Agbaou et West Musgrave.

Avant de prendre son rôle actuel de conseiller en chef dans les minéraux critiques pour Getech, une société spécialisée dans la recherche et le développement de ressources énergétiques et minérales, M. Golden a été directeur mondial de l'exploration pour Nordgold de 2019 à 2022. Il a participé à des projets dans toute l'Afrique, l'Amérique du Sud, le Canada et la Russie. M. Golden a également occupé le poste de directeur général de l'exploration chez Rio Tinto, dans le cadre duquel il était

responsable de la découverte et de l'acquisition de ressources en Afrique centrale et occidentale. Avant de rejoindre Rio Tinto, il a passé trois ans en tant que directeur régional de l'exploration chez Kinross Gold Corporation en Russie, où il était, entre autres, responsable de l'augmentation des réserves d'or de l'entreprise grâce à la découverte, l'identification, l'acquisition et l'évaluation économique de gisements d'or en Russie. De plus, il a occupé le poste de géophysicien en chef chez WMC Resources Limited en Australie et a agi en qualité de géoscientifique en chef chez BHP Minerals pendant 18 ans. M. Golden possède une expérience à l'international dans la direction de programmes d'exploration pluridisciplinaires à travers des régions aux climats, conditions et régimes de réglementation très variés.

4. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

En fonction des informations fournies par chaque Nouvel administrateur, aucun des Nouveaux administrateurs : (a) n'est, en date du présent communiqué, ni n'a été au cours des 10 dernières années, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière de toute société qui, lorsqu'il agissait en cette qualité : (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance similaire ou d'une ordonnance refusant à la société concernée l'accès à toute dispense en vertu de la législation en valeurs mobilières, dans chaque cas, qui était en vigueur pendant une période de plus de 30 jours consécutifs (une « **ordonnance** ») ; ou (ii) a fait l'objet d'une ordonnance émise après que ce Nouvel administrateur a cessé d'être administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière et qui résulte d'un événement survenu alors que ce nouvel administrateur agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef de la direction financière ; (b) est, en date du présent communiqué de presse, ou a été au cours des 10 dernières années, administrateur ou dirigeant de toute société qui, pendant que ce Nouvel administrateur agissait en cette qualité, ou dans l'année ayant suivi la cessation de ce rôle par le Nouvel administrateur, a fait faillite, a fait une proposition de faillite ou d'insolvabilité en vertu de toute législation, ou a fait l'objet de ou a engagé une procédure, un accord ou un compromis avec les créanciers ou a fait nommer un séquestre, un administrateur-séquestre ou un syndic de faillite pour détenir ses actifs ; ou (c) au cours des 10 dernières années, a fait faillite, a fait une proposition en faillite ou en insolvabilité en vertu de toute législation, ou a fait l'objet de ou a engagé une procédure, un accord ou un compromis avec les créanciers, ou a fait nommer un séquestre, un administrateur-séquestre ou un syndic de faillite pour détenir les actifs de ce Nouvel administrateur.

En fonction des informations fournies par chaque Nouvel administrateur respectif, aucun des Nouveaux administrateurs n'a fait l'objet : (a) de pénalités ou sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu d'accord de règlement avec une autorité en valeurs mobilières ; ou (b) de toute autre pénalité ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation susceptible d'être considérée comme importante par un détenteur de titres raisonnable lors de sa décision de voter ou non pour un Nouvel administrateur.

En fonction des informations fournies par chaque Nouvel administrateur respectif, aucun des Nouveaux administrateurs ou de leurs associés ou sociétés affiliées respectifs n'a : (a) d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute transaction depuis le début du dernier exercice financier de la Société ou dans toute transaction proposée et ayant ou pouvant avoir un impact significatif sur la Société ou l'une de ses filiales ; ou (b) d'intérêt important, direct ou indirect, par la propriété bénéficiaire de titres ou autrement, dans toute question devant être statuée lors de l'Assemblée, et autre que l'élection des administrateurs.

5. DÉTAILS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE AVEC LES ACTIONNAIRES

La Circulaire a été envoyée par courrier aux actionnaires et est disponible en ligne en anglais à l'adresse www.envisionreports.com/Robex2024, et en français à l'adresse www.envisionreports.com/Robex2024FR, ainsi que sur SEDAR+ sous le profil de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca. Hormis ce qui est décrit ci-dessus, la Circulaire reste inchangée par rapport à la version qui a été envoyée par courrier aux actionnaires de la Société et précédemment déposée sur SEDAR+.

La Circulaire et le formulaire de procuration distribués précédemment aux actionnaires enregistrés dans le cadre de l'Assemblée confèrent à la direction (ou à toute autre personne désignée comme mandataire de celle-ci) le pouvoir discrétionnaire d'exprimer son vote sur les modifications ou les variations quant aux questions soumises lors de l'Assemblée. La direction a l'intention de s'appuyer sur le pouvoir discrétionnaire conféré dans la Circulaire et le formulaire de procuration afin de voter **POUR** l'élection des Nouveaux administrateurs au Conseil, ainsi que d'autres candidats nommés dans la Circulaire (autres que les Administrateurs sortants).

Si un actionnaire enregistré a soumis une procuration de la direction et ne souhaite pas que la procuration soit exercée de cette manière, il peut révoquer sa procuration à tout moment avant de l'utiliser : (a) en déposant un instrument écrit, y compris un autre formulaire de procuration dûment rempli, signé manuellement ou électroniquement par cet actionnaire enregistré ou par son mandataire autorisé ou, si l'actionnaire enregistré est une société, par un agent ou mandataire autorisé de celle-ci, ou en transmettant par télécopieur ou par voie électronique une révocation signée électroniquement, au siège social de la Société, situé à l'Édifice Le Delta 1, 2875 boulevard Laurier, bureau 1000, Québec, Québec, Canada, G1V 2M2, à tout moment avant 17 h 00 (heure de l'Est) le dernier jour ouvrable précédant le jour de l'Assemblée ou tout ajournement ou report de celle-ci ; ou (b) de toute autre manière autorisée par la loi.

Si un actionnaire non enregistré ou réel souhaite révoquer ses instructions de vote précédemment données, il doit contacter le courtier ou autre intermédiaire auquel il a fourni les formulaires d'instructions de vote et se conformer à toutes les exigences applicables de la part de ce courtier ou de cet intermédiaire. Un courtier ou un autre intermédiaire pourrait ne pas être en mesure de révoquer ses instructions de vote en cas de délai de réception de la révocation trop court, et tout actionnaire non enregistré souhaitant révoquer ses instructions de vote doit contacter ce courtier ou cet intermédiaire suffisamment à l'avance pour s'assurer que la révocation de ses instructions de vote a été reçue.

Si, en tant qu'actionnaire enregistré, vous utilisez votre numéro de vérification pour accéder à l'Assemblée et que vous

acceptez les modalités et conditions, vous révoquerez toutes les procurations précédemment soumises auprès de l'Assemblée et vous aurez la possibilité de voter par scrutin en ligne sur les questions soumises lors de l'Assemblée.

Si vous avez des questions sur les informations contenues dans la Circulaire ou dans ce communiqué de presse ou si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, veuillez consulter vos conseillers financiers, juridiques, fiscaux et autres conseillers professionnels.

Pour plus d'informations

ROBEX RESOURCES INC.

Aurélien Bonneviot, Directeur général

Stanislas Prunier, Relations avec les investisseurs et Développement de l'entreprise

+1 581 741-7421

E-mail : investor@robexgold.com
www.robexgold.com

INFORMATIONS PROSPECTIVES ET/OU DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines informations contenues dans le présent communiqué de presse contiennent des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières (ci-après désignées « **déclarations prospectives** »). Les déclarations prospectives sont fournies dans le but de donner des informations sur les attentes et les projets actuels de la direction, afin de permettre aux investisseurs et autres lecteurs du présent communiqué de mieux appréhender les plans d'affaires, les performances financières et la situation financière de la Société.

Les déclarations faites dans le présent communiqué de presse décrivant les estimations, les attentes, les prévisions, les objectifs, les prédictions, les projections ou les stratégies de la Société ou de la direction peuvent caractériser des « déclarations prospectives » et s'identifier par l'emploi du conditionnel ou de termes prospectifs tels que « viser », « anticiper », « tabler sur », « croire », « pouvoir », « envisager », « continuer », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « prévoir », « futur(e) », « orientation », « orienter », « indication », « avoir l'intention de », « intention », « probable », « peut », « pourrait », « objectif », « opportunité », « perspective », « plan », « potentiel », « devrait », « stratégie », « cible », « sera » ou « serait », ou d'autres déclinaisons de signification semblable ou leur forme négative. Les déclarations prospectives comprennent également toute autre déclaration ne se référant pas à des faits historiques. Ces déclarations peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des déclarations concernant : l'objectif de la Société de devenir l'un des principaux producteurs d'or en Afrique de l'Ouest ; la valeur future des actions ordinaires perçue par les actionnaires ; le mérite perçu et le potentiel supplémentaire du projet aurifère Kiniero ; l'estimation par la Société des ressources minérales et des réserves minérales (au sens attribué à ces expressions dans les Normes de définition des ressources minérales et des réserves minérales adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole [« **Normes de définition de l'ICM** »] et intégrées à la Norme canadienne 43-101 — *Information concernant les projets miniers* [« **NI 43-101** »]) ; la capacité de la Société à mettre en œuvre avec succès son plan stratégique, notamment grâce à l'élection des Nouveaux administrateurs ; la capacité de la Société à faire avancer avec succès le projet aurifère Kiniero en fonction des résultats de l'étude de faisabilité (au sens attribué à cette expression dans la Norme canadienne 43-101) à l'égard de celui-ci, dans ses possibles versions modifiées, le tout conformément au calendrier révisé précédemment divulgué par la Société ; le développement et l'exploitation potentiels des propriétés minières existantes et du plan d'affaires de la Société, y compris la réalisation d'études de faisabilité (notamment l'étude de faisabilité mise à jour concernant le projet aurifère Kiniero) ou la prise de décisions de production à l'égard de celui-ci ; les performances financières ou opérationnelles futures de la Société et du projet aurifère de Kiniero ; le potentiel et les opportunités d'exploration sur les propriétés minières de la Société ; la capacité de la Société à (i) conclure des accords définitifs concernant la vente de tous ses actifs au Mali et sa conclusion, y compris le projet Nampala, et obtenir l'approbation de la TSXV et toute approbation de la société qui pourrait être requise à cet égard, ou (ii) parvenir à un accord avec les autorités maliennes pour établir un nouveau cadre fiscal durable pour la Société, et pour la poursuite durable des activités de la Société et de nouveaux investissements d'exploration à Nampala ; le montant du financement par actions ; l'obtention de toutes les approbations réglementaires nécessaires, y compris l'approbation de la TSXV pour le financement par actions ; l'aboutissement du financement par actions et le calendrier lié à celui-ci ; l'utilisation prévue du produit net du financement par actions ; et la capacité de la Société à conclure des accords définitifs concernant la prolongation de la facilité de prêt-relais ainsi qu'à sa conclusion et à obtenir l'approbation de la TSXV à cet égard.

Les déclarations et informations prospectives sont fondées sur certaines hypothèses et d'autres facteurs importants qui, s'ils se révélaient faux, pourraient faire en sorte que les résultats, performances ou réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou sous-entendus aux termes de ces déclarations ou informations. Rien ne garantit que ces déclarations ou informations s'avéreront exactes. Ces déclarations et informations reposent sur de nombreuses hypothèses, notamment : la capacité à exécuter les plans de la Société relatifs au projet aurifère Kiniero tels qu'ils ont été énoncés dans l'étude de faisabilité à cet égard, dans ses possibles versions mises à jour, le tout conformément au calendrier révisé précédemment divulgué par la Société ; la réalisation d'études de faisabilité (y compris l'étude de faisabilité mise à jour concernant le projet aurifère Kiniero) ou la prise de décisions de production concernant les propriétés minières existantes de la Société ; l'accès de la Société au financement pour les dépenses en capital dans le cadre du développement du projet aurifère Kiniero ; la capacité de la Société à continuer de mobiliser les capitaux nécessaires pour financer ses opérations ; la capacité de la Société à mettre en œuvre avec succès son plan stratégique, notamment grâce à l'élection des Nouveaux administrateurs ; la capacité de la Société à inscrire ses actions ordinaires à l'ASX ; la

capacité de la Société à conclure une documentation définitive à des conditions acceptables ou quelles qu'elles soient avec les autorités guinéennes concernant le projet aurifère Kiniero, y compris une convention minière ; la capacité de la Société de (i) conclure des accords définitifs concernant la vente de tous ses actifs au Mali, y compris le projet Nampala et sa conclusion, ou (ii) parvenir à un accord avec les autorités maliennes pour établir un nouveau cadre fiscal durable pour la Société, et pour la poursuite durable des activités de la Société et de nouveaux investissements d'exploration à Nampala ; la capacité de la Société à conclure des accords définitifs concernant la prolongation de la facilité de prêt-relais et sa conclusion ; la capacité de la Société à rembourser le solde du prêt-relais auprès de Taurus à la nouvelle date d'échéance ; la capacité de la Société à conclure une documentation définitive concernant la facilité de financement de projet de 115 millions USD pour le projet aurifère Kiniero (y compris une facilité de dépassement de coûts de 15 millions USD) à des conditions acceptables ou quelles qu'elles soient, et à satisfaire aux conditions préalables à la clôture et aux avances en vertu de celui-ci (y compris la satisfaction des mesures de contrôle raisonnable habituelles restantes et d'autres conditions et approbations) ; la capacité de la Société à obtenir en temps opportun toutes les approbations nécessaires pour réaliser les transactions décrites dans le présent communiqué et mettre en œuvre avec succès son plan stratégique, y compris les approbations requises en vertu des politiques de la TSXV ; la capacité de la Société à mener à bien ses programmes d'exploration et de développement prévus sur ses propriétés minières ; l'absence de conditions défavorables au projet aurifère Kiniero ; l'absence de retards opérationnels imprévus ; l'absence de retards importants dans l'obtention ou le maintien des permis nécessaires ; le fait que le prix de l'or reste à des niveaux qui rendent le projet aurifère Kiniero rentable ; la capacité de réaliser les estimations des ressources minérales et des réserves minérales ; et les hypothèses concernant les stratégies commerciales présentes et futures, les conditions géopolitiques et économiques locales et mondiales et l'environnement dans lequel la Société opère et opérera à l'avenir.

Certains facteurs importants pourraient faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement de ceux présentés dans les déclarations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter : les risques géopolitiques et les problèmes de sécurité liés à ses activités en Afrique de l'Ouest, y compris l'incapacité de la Société à faire valoir ses droits et la possibilité de troubles civils et de désobéissance civile ; les fluctuations du prix de l'or ; les limitations des estimations des réserves et des ressources minérales de la Société ; la nature spéculative de l'exploration et du développement miniers ; le remplacement de ses réserves minérales épuisées ; le nombre limité de ses projets ; le risque que le projet aurifère Kiniero n'atteigne jamais le stade de la production (y compris en raison d'un manque de financement) ; les besoins en capitaux de la Société et l'accès au financement ; les modifications de la législation, de la réglementation et des normes comptables auxquelles la Société est soumise, y compris les normes en matière d'environnement, de santé et de sécurité, et l'impact de cette législation, de cette réglementation et de ces normes sur les activités de la Société ; les participations et les redevances payables à des tiers ; la volatilité des prix et la disponibilité des matières premières ; l'instabilité du système financier mondial ; les effets d'une forte inflation, tels que l'augmentation des prix des matières premières ; les fluctuations des taux de change ; le risque de tout litige en cours, imminent ou futur contre la Société ; les limitations des transactions entre la Société et ses filiales étrangères ; la volatilité du cours des actions de la Société ; les risques fiscaux, y compris les évolutions de législation fiscale ou les évaluations de la Société ; l'obtention et le maintien par la Société des titres de propriété ainsi que des permis et des licences nécessaires pour ses opérations en cours ; les changements dans les paramètres des projets et/ou les évaluations économiques à mesure que les plans continuent d'être affinés ; le risque que les coûts réels dépassent les coûts estimés ; les problèmes techniques géologiques, miniers et d'exploration ; l'incapacité de l'usine, de l'équipement ou des processus à fonctionner comme prévu ; les accidents, les conflits de travail et autres risques de l'industrie minière ; les retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales ou de financement ; les effets des crises de santé publique, telles que la pandémie de COVID-19, sur les activités de la Société ; les relations de la Société avec ses employés et d'autres parties prenantes, y compris les gouvernements locaux et les communautés dans les pays où elle opère ; le risque de toute violation des lois anticorruption applicables, des réglementations sur le contrôle des exportations, des programmes de sanctions économiques et des lois connexes par la Société ou ses fondés de pouvoir ; le risque que la Société entre en conflits avec des mineurs artisanaux ; la concurrence avec d'autres sociétés minières ; la dépendance de la Société à l'égard de contractants tiers et sa dépendance à l'égard de cadres clés et de personnel hautement qualifié ; l'accès de la Société à des infrastructures adéquates ; les risques associés aux responsabilités potentielles de la Société concernant ses installations de stockage de résidus ; les interruptions de la chaîne d'approvisionnement ; les dangers et les risques habituellement associés à l'exploration minérale et au développement et à la production aurifère ; les problèmes liés à la météo et au climat ; le risque de défaillance des systèmes informatiques et les menaces de cybersécurité ; et le risque que la Société ne soit pas en mesure de s'assurer contre tous les risques potentiels liés à ses activités. Pour de plus amples informations sur les facteurs de risque susceptibles de faire en sorte que les résultats diffèrent sensiblement des déclarations prospectives, consultez également la section « Risk Factors » (Facteurs de risque) de la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, disponible sur le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca ou sur le site Internet de la Société à l'adresse www.robexgold.com. Toutes les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde.

Même si la Société estime que ses anticipations reposent sur des hypothèses raisonnables et qu'elle s'est efforcée d'identifier les facteurs majeurs pouvant entraîner des actions, événements ou résultats réels sensiblement différents de ceux décrits dans les informations prospectives, d'autres facteurs sont susceptibles d'entraîner des actions, événements ou résultats différents des anticipations, estimations et prévisions. Si ces facteurs susceptibles d'affecter la Société ne sont pas listés de manière complète et exhaustive, ils doivent cependant être analysés avec soin. Rien ne garantit que ces informations prospectives se révéleront exactes, dans la mesure où les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces informations.

La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour les informations prospectives si les circonstances ou les estimations, hypothèses ou opinions de la direction venaient à changer, sauf si la loi l'exige. Nous recommandons aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux informations prospectives. Les informations prospectives figurant dans le présent communiqué sont

présentées dans le but d'aider les investisseurs à appréhender les performances et les résultats financiers et d'exploitation attendus de la Société aux dates indiquées et pour les périodes se terminant à ces dates, en accord avec ses plans et objectifs, et peuvent ne pas être appropriées à d'autres fins.

La Bourse de croissance TSX et son Prestataire de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.